

« JE SUIS UNE COLLECTIVITE »

Mobiliser le parc privé à des fins sociales

QUELS OBJECTIFS ?

- Développer une offre locative abordable sur mon territoire
- Remettre des logements vacants sur le marché
- Augmenter l'offre en logement en s'appuyant sur le parc existant
- Augmenter le nombre de logements pris en compte dans l'inventaire SRU.

COMMENT AGIR ?

Les dispositifs existants pour les particuliers

- **Le conventionnement ANAH** : C'est la conclusion d'une convention entre l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) et un bailleur réalisant ou non des travaux subventionnés par l'ANAH dans son logement. En signant cette convention, le bailleur s'engage pour une durée minimum de 6 ou 9 ans à louer son logement en respectant certains plafonds de loyers, de ressources des locataires et, le cas échéant, certaines conditions de choix des locataires. En contrepartie de la signature de cette convention, le bailleur peut bénéficier d'avantages fiscaux
- **L'intermédiation locative** est un dispositif qui permet de sécuriser la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un organisme agréé (AIVS). Le dispositif repose également sur des déductions fiscales, pouvant atteindre jusqu'à 85 % des revenus locatifs, aux bailleurs qui acceptent de louer leur logement à des ménages en difficulté
- **Territoires et Habitat 68** propose d'octroyer des « prêts Habitat Privé » visant à rénover les logements existants dans les centres anciens et notamment à lutter contre la vacance
- **Le bail à réhabilitation** est accord par lequel une personne morale (Procvivis, EPFA, etc) s'engage à réaliser dans un délai déterminé des travaux d'amélioration sur l'immeuble du propriétaire et à le louer pendant la durée du bail. Au terme du bail, le propriétaire récupère son bien.

INFOS UTILES

Lien vers le site de l'ANAH :

www.anah.fr/

Lien vers le site de l'ANIL
(intermédiation locative) :

www.anil.org/ai-intermediation-locative-dans-le-parc-prive/

Qu'est-ce qu'une agence immobilière à vocation sociale ? : www.aide-sociale.fr/agences-immobilieres-sociales/

GLOSSAIRE

AIVS : Agence Immobilière à Vocation Sociale

EPFA : Etablissement Public Foncier d'Alsace

Comment aller plus loin localement ?

- Repérer et mobiliser les logements vacants
- Faire connaître les dispositifs, sensibiliser et informer les propriétaires bailleurs du territoire
- Soutenir financièrement les propriétaires bailleurs

QUI PEUT M'ACCOMPAGNER ?

Qui	Quoi	Coordonnées
ADIL	Information – conseil juridique, fiscal et financier	ADIL du Haut-Rhin 03 89 21 75 39 contact@adil68.fr www.adil68.org/
DDT	Conventionnement et aides ANAH	ANAH Colmar 03 89 24 84 11 ddt-anah@haut-rhin.gouv.fr www.anah.fr
IMEOS	Agence immobilière à vocation sociales	(0)3 89 33 37 75 imeos@aleos.asso.fr www.imeos.fr
APPUIS	Agence immobilière à vocation sociales	03 89 60 72 70 paf.secretariat@association-appuis.fr www.association-appuis.fr